

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_208 : PLAN D'ACTIONS ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2020-2026 - ADHÉSION À RTES

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENKO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSEUR, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEdreux, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs, Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_208 : PLAN D'ACTIONS ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2020-2026 - ADHÉSION À RTES

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

La loi du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire (ESS) comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine, auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : un but autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, une lucrativité limitée.

L'économie sociale et solidaire est un levier de développement à part entière porteur d'emplois et d'avenir qui suppose une reconnaissance du monde économique par un changement de regard et de représentation.

A l'aune de la nouvelle mandature, un plan ESS est proposé, fédérateur et promouvant une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération.

Il contribue au plan de relance économique présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2020.

Le plan d'orientations 2020-2026 ambitionne d'œuvrer au service d'un développement économique harmonieux par des actions concrètes selon quatre axes d'intervention :

Axe 1- Initier une dynamique partenariale et s'impliquer dans les réseaux d'acteurs

- Développer des partenariats avec les services de l'agglomération ;
- Sensibiliser les élus (temps d'informations/formations, communications au bureau, invitations aux manifestations organisées...) ;
- Adhérer au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) ;
- Organiser des rencontres régulières avec les autres collectivités et les acteurs locaux pour faire le point sur les projets en cours ;
- Organiser et positionner le territoire en lieu de rencontre annuel d'une « Journée de l'ESS » ouverte aux collectivités d'Occitanie dans le but d'échanger et débattre autour de thématiques ciblées et de bonnes pratiques.

Axe 2 - Soutenir la création et le développement des activités et de l'emploi sur le territoire

- Proposer des rencontres régulières aux chefs d'entreprises sur les thématiques de la reprise et transmission d'entreprises, en partenariat avec les chambres consulaires ;
- Intégrer des clauses sociales dans les appels d'offres afin de créer une dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes fragilisées ;
- Etudier une possible candidature de l'agglomération au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

- Déployer un système local de fidélisation en faveur du maintien des activités commerciales de proximité (SCIC Commerce) ;
- Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité d'un outil de portage territorial (cofinancement CDC/Agglomération) pour sécuriser les investissements immobiliers des entreprises (Structure Immobilier) ;
- Se doter d'un « outil financier » pour intervenir dans la consolidation du haut de bilan des entreprises et accroître leur capacité d'investissement en local (SCIC Participation).

Axe 3 - Contribuer à la transition écologique et énergétique

- Promouvoir le télétravail comme un mode de gestion durable de l'activité professionnelle ;
- Réinjecter dans des projets locaux en faveur de la biodiversité les sommes obtenues au titre de la compensation carbone des exploitations agricoles ;
- Développer des prestations PDE et des prestations de déplacement (vélo, trottinette, livraison...) permettant de porter la part modale des moyens de déplacement « durables » à 20% (Structure Mobilités) ;
- Structurer une « filière » d'installation et de maintenance de centrales solaires au sol ouverte à la participation citoyenne (Structure Energie) ;

Axe 4 - Investir sur les atouts du secteur agricole et valoriser les circuits courts

- Organiser une rencontre à destination des professionnels dans le but de valoriser l'approvisionnement local ;
- Organiser une journée « Fermes en ville » pour mettre en relation consommateurs et producteurs locaux ;
- Mettre en place un opérateur carbone dont l'objet pourra être la plantation d'arbres sur l'agglomération, source de stockage carbone, de gisement de Bois Raméal Fragmenté (BRF), d'emplois et de ressources économiques ;
- Utiliser des terres délaissées de propriété publique pour y déployer des projets agricoles sources de revenus (SCIC Agriculture).

Ces actions concrètes seront développées sur la durée du mandat.

La création de structures porteuses, en s'appuyant notamment sur le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) issu du monde de l'ESS, sera étudiée dès 2020-2021 avec une mise en place progressive.

Une priorité pourra être donnée à la mise en place d'une SCIC Agriculture et d'une SCIC Participation.

En termes de participation de l'Agglomération au capital de ces structures, le coût global est estimé, en première approche et avant étude projet par projet, à 1,4 millions d'euros pour la totalité d'entre elles.

L'Agglomération pourra procéder dès 2021 à la réalisation d'un premier investissement estimé en première approche et avant étude à 500K€ pour la SCIC Participation et 40K€ pour la SCIC Agriculture. Concernant la SCIC participation, les crédits 2021 relatifs à la prise de participation seraient de 250K€, la libération du capital s'effectuant à hauteur de 50% à la constitution de la SCIC et dans les 5 années qui suivent pour les 50% restants.

Chaque projet de création de structure étant différent, il fera l'objet d'une délibération avant éventuelle prise de participation. Le projet précisera notamment les objectifs poursuivis, les implications pour la collectivité, le projet de gouvernance, ainsi qu'une proposition de représentation au sein de la structure.

Également, dans la perspective d'une montée en puissance des actions de l'Agglomération en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), le principe d'adhésion de l'Agglomération au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) apparaît comme une opportunité de mieux faire connaître l'étendue de son action, de peser dans le paysage local et national de l'ESS et de développer de nouveaux projets et partenariats avec les acteurs clés de cette économie. Les services et les élus pourront également bénéficier d'apports d'expertise dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions ESS, notamment lors de la phase de création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

L'association loi 1901 RTES regroupe plus de 130 adhérents, conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, pays, intercommunalités et communes.

Elle a vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire,
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu d'appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

La cotisation s'élève à 650 €.

Il convient également de désigner un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 novembre 2020 concernant le plan d'actions ESS, ainsi que l'adhésion au RTES,

CONSIDÉRANT l'importance d'une stratégie ambitieuse en matière d'Economie Sociale et Solidaire dans un développement économique harmonieux et créateur d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan d'actions ESS à mettre en œuvre sur la période 2020-2026 étant précisé que chaque action fera l'objet d'une délibération spécifique.

APPROUVE l'adhésion de la collectivité au RTES pour l'année 2021.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation de 650 € sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DÉSIGNE monsieur Gérard POUJADE pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL